

## Contribution à l'élaboration des directives d'aménagement du massif forestier de SIKOP (Province du Littoral- Département de la Sanaga Maritime)

Ngo Bonga G. E.<sup>1</sup>, Foudjet E. A.<sup>2</sup>, Messanga M. B.<sup>3</sup>.

(1) Etablissement : CRESA Forêt-Bois, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Université de Dschang, Cameroun.  
e-mail : bongag2000@yahoo.fr.

(2) Professeur Titulaire des Universités, CRESA Forêt-Bois, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Université de Dschang, Cameroun.

(3) Ingénieur des Sciences Forestières, Directeur adjoint de la Société Forestière Abah Barak (SFAB).

### 1. Objectifs général

Elaborer les directives d'aménagement du massif forestier de SIKOP

### 2. Objectifs spécifiques (OS)

**OS 1:** Etablir le diagnostic socio-économique de la zone en vue de mesurer le niveau d'indépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles du massif ;

**OS 2:** Procéder à l'évaluation environnementale en vue de déterminer les incidences directes ou indirectes que le projet pourrait avoir sur l'équilibre écologique, biologique et socio-économique de la zone

**OS 3:** Faire un inventaire d'aménagement

### 3. Hypothèse

L'implication des populations dans l'aménagement du massif forestier de SIKOP va permettre à celles-ci de mieux protéger la forêt.

### 4. Méthodologie

La méthodologie utilisée pour ce travail passe par l'élaboration du questionnaire d'enquête individuel et du guide d'entretien communautaire pour les enquêtes socio-économiques; ainsi que l'ecensement des ménages et réunions de consultations publiques.

#### \* Milieu d'étude

La zone d'action du projet est à cheval entre trois arrondissements du Département de la Sanaga Maritime à savoir : Ndom, Nyanon et Ngambé. Elle couvre une superficie de 46.875 ha. Elle est riche en biodiversité et renferme plus de 150 espèces d'arbres réparties en 33 familles. Le massif forestier de SIKOP est compris entre les latitudes 4°14'53'' et 4°29' Nord et les longitudes 10°35'05'' et 10°49' Est du feuillet cartographique de Ndikiniméki (NB- 32-V) à l'échelle 1/200 000. Le régime

pluviométrique dans son ensemble se caractérise par quatre saisons distinctes. C'est une zone très accidentée qui présente deux chaînes de montagnes : Nkonhom à l'Ouest et Kahn à l'Est ; culminant respectivement à 1 302 m et à 1 120 m. Quelques sommets isolés sont dispersés de part et d'autre de l'axe reliant Ngambé et Ndom. Anciennement, la végétation de SIKOP était une zone de transition entre la forêt semi-décidue et la forêt atlantique (LETOUZEY, 1985). La faune diversifiée elle va des grands mammifères en voie de disparition aux minuscules insectes.

#### \* Matériels et techniques de collecte des données

Le matériel utilisé pour cette étude est le suivant : les fiches d'enquête et d'entretien semi structuré, cartes topographiques de la zone (feuillet Ndikiniméki-NB-32-V) aux échelles 1/200 000 et 1/50 000), fiches de layonnage et de comptage, GPS, boussole, clisimètre, câble en acier (25 mètres), machettes, galon circonférentiel, porte documents, crayons et gommes.

La collecte des données secondaires ayant permis d'obtenir des informations sur la zone du projet. La collecte des données primaires qui s'est faite à partir d'un questionnaire dans le cadre de l'enquête socio – économique, l'entretien semi-structuré et l'observation directe pour l'étude environnemental, Un inventaire floristique effectué uniquement dans la zone de production.

### 5. Résultats

**R1.1:** Comme la plupart des habitants des zones rurales en Afrique, l'agriculture est l'activité principale de la communauté de SIKOP. La communauté de SIKOP pratique l'agriculture sur les plateaux, les buttes tabulaires, les collines basses, et dans les jachères.

**R1.2:** Les cultures vivrières sont soit cultivées en association dans un même champ, ou semés en monoculture.

**R1.3:** 47,86% de ménages disposent au moins de deux plantations (cacaoculture et culture du palmier à huile pour la plupart).

**R1.4:** 17,78% font exclusivement la culture du palmier à huile.

**R1.5:** Les populations de SIKOP sont essentiellement dépendantes de la forêt ; 100% de répondants y récoltent les légumes et les condiments.

**R1.6 :** En ce qui concerne la raréfaction des animaux, 42,78% de répondants ont constaté la disparition des grands mammifères

**R2.1:** Le milieu récepteur qui est l'environnement a été divisé en : **milieu physique, milieu biologique, milieu socio-économique.**

**R2.:** 227 impacts ont été déterminés dans le projet d'aménagement du massif forestier de SIKOP, ainsi que des mesures d'atténuation de ces impacts.

**R3.1 :** Les différentes strates rencontrées sont : CU, DHS b, DHS d, DHS IN b, DHS IN d, DHS CP b, DHS CP d, SA b, SA CP b, SA CP d, SA d, MIT et MIP.

**R3.2 :** 74,43% de terre sont constitués de terrains forestiers et de terrains non boisés (CU) représentant 0,16% de la superficie totale du massif.

**R3.3 :** Les essences inventoriées ont été regroupées, selon leur Diamètre à Hauteur de Poitrine (DHP) et en classe de diamètre d'amplitude 10 cm. 45 essences principales rencontrées dans le massif.

**R3.4 :** Sur un total de 91 559 tiges, seules 17 186 tiges sont exploitables.

**R3.5 :** Les principes de durabilité dans la gestion des ressources de ce massif et le souci de pérennisation des essences amènent à interdire l'exploitation de 05 essences.

**R3.6 :** 25 essences retenues pour le calcul de la possibilité et 15 autres ont été regroupées dans les essences TOP50.

**R3.7 :** Sur la base des DME administratifs, la reconstitution de 08 essences retenues pour le calcul de la possibilité n'atteint pas le minimum de 50% recherché, leurs diamètres seront remontés.

**R3.8 :** Suite à une remontée des DME d'une, deux, voir trois classes des diamètres, seuls l'Acajou à Grandes Folioles et l'Andoung brun, ne se reconstituent pas. Ces essences seront donc retirées de la liste des essences aménagées.

**R3.9:** Le volume commercialisable est de **130461 m<sup>3</sup>** sur 30 ans d'exploitation. Soit par bloc quinquennal et **21744 m<sup>3</sup>** et **4349 m<sup>3</sup>** par an.

## 6. Discussion

La forêt constitue pour les populations qui vivent au sein du massif forestier de SIKOP le principal support de vie à travers les activités qu'elles y mènent notamment l'agriculture, la chasse, la cueillette et la pêche. Ces activités assurent à la fois la subsistance de ces populations et leur procurent des revenus substantiels. Pour pallier aux menaces qui pèsent sur l'environnement et permettre un développement durable de la région de SIKOP, l'étude a préconisé un ensemble de mesures à mettre en œuvre à travers le plan de gestion environnemental, soit pour atténuer les impacts négatifs, soit pour optimiser les impacts positifs. Les exploitants forestiers devraient exploiter uniquement les essences prises en compte dans le plan d'aménagement.

## 7. Recommandations

L'Etat devrait :

- Impliquer les populations dans toutes les activités du projet ;
- Encadrer les activités agropastorales des populations de SIKOP ;
- Suivre la bonne exécution du plan de suivi environnemental ;
- Assurer le respect du plan d'aménagement.

**Mots clés :** *Aménagement, directives, rotation, possibilité*

**SIGLES :** **CU :** culture ; **DHS d :** forêt dense humide sempervirente à faible densité ; **DHS b :** forêt dense humide sempervirente à forte densité ; **DHS IN b:** forêt dense humide sempervirente inaccessible à forte densité ; **DHS IN d :** forêt dense humide sempervirente inaccessible et à faible densité ; **DHS CP b :** forêt dense humide sempervirente à coupe partielle et à forte densité ; **DHS CP d :** forêt dense humide sempervirente à coupe partielle à faible densité ; **SA b :** forêt secondaire adulte à forte densité ; **SA CP b :** forêt secondaire adulte à coupe partielle et à forte densité ; **SA CP d :** forêt secondaire adulte à coupe partielle et à faible densité ; **SA d :** forêt secondaire adulte à faible densité ; **MIT :** marécage inondé temporairement ; **MIP :** marécage inondé en permanence.

**Mémoire de Master en aménagement et gestion participative des ressources forestières soutenu au CRESA Forêt – Bois le 12 mars 2014**